



Usufruitier vente d'un bien dont les enfants ont hérité

Par Visiteur

Bonjour : Usufruitier d'un bien dont mes enfants ont hérité de leur père. En cas de vente de ce bien, qu'elle est ma part, alors que je suis âgé de 78 ans
Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En cas de vente de ce bien, qu'elle est ma part, alors que je suis âgé de 78 ans
En raison de votre âge qui détermine la valeur de l'usufruit, votre part s'élève à 30% de la valeur du bien.

Cordialement